

Assemblée générale de Digemer

16 juin 2023

Le président, Jean Le Velly ouvre la séance à 17 h 30, en souhaitant la bienvenue aux adhérents, aux associations partenaires et aux élus présents et excuse ceux qui ne peuvent pas être présents. Il remercie le maire adjoint de l'Europe et le personnel de la mairie pour la mise à disposition de la salle.

Rapport d'activité

Le rapport d'activité est fait par Maria Squillante. Voici les principaux points abordés.

L'accompagnement

- Familles accompagnées : 56 dont 35 par un collectif 100 pour 1 toit et 21 hors collectif.
- Personnes seules : 7 dont 4 par un 100 pour 1 toit et 3 hors collectif.
- 10 jeunes adultes dans deux collectifs.

Plusieurs familles ont obtenu une autorisation de séjour au cours de l'année 2022.

Actuellement 34 collectifs 100 pour un toit fonctionnent, certains prennent en charge plusieurs familles. Une grande partie de ces collectifs sont autonomes sur le plan financier.

Il est à noter qu'au cours de cette année certains collectifs ont arrêté leur accompagnement et deux ou trois nouveaux ont été créés.

Vie de l'association

Elle a été très active au cours de toute l'année : réunions des regroupements de collectifs, des commissions et des conseils d'administration, rencontres avec d'autres associations et institutions.

Au cours des CA, ont été évoqués les titres de séjour acquis par un certain nombre de familles mais ces familles ne sont pas pour autant autonomes : de nombreuses démarches sont à faire pour accéder aux droits : logement, travail, allocations familiales, etc., ce qui pose la question de la suite à donner à l'accompagnement une fois le titre de séjour obtenu.

Quand des collectifs arrêtent leur accompagnement, pour diverses raisons (autonomie ou déménagement des familles, etc.), se pose la question : comment ne pas perdre les donateurs ? Quelques propositions ont été listées par le C.A. :

- le collectif prend en charge une nouvelle famille,
- le collectif peut faire un don à un autre collectif qui en a besoin, ou au compte central de Digemer, toujours dans le but de continuer à soutenir notre action.

Il faut souligner que la solidarité financière entre collectifs et avec Digemer central a mieux fonctionné. Un autre signe d'une plus grande cohésion a été la rencontre entre trésoriers des collectifs et la trésorière de Digemer. Cela a permis l'élaboration et l'adoption d'un tableau commun pour faciliter le suivi de la comptabilité.

Des rencontres ont été sollicitées auprès des équipes du CDAS partenaires au regard d'un certain nombre de situations, et aussi auprès du directeur du CDAS du Pays de Brest, pour établir des liens plus réguliers, avec comme objectifs d'arriver à formuler une convention commune, rendre plus fluide la demande annuelle de subvention, revoir la question des aides ponctuelles et de l'allocation aux enfants. Car nous sommes inquiets après la suppression, par le nouveau CD, de l'allocation de 90 € par enfant. Nous avons mis en place un groupe de travail avec Pierre Barbier pour bien comprendre la question et une lettre a été envoyée au président du CD, sans résultat. D'autres démarches sont en cours avec d'autres associations.

Pour l'avenir, il nous faudra travailler la question des hébergements « intercalaires » (hébergements vides et disponibles avant démolition) avec la ville et les promoteurs. Actuellement nous ne disposons plus de ce type d'hébergement car la ville de Brest et les promoteurs les ont tous récupérés pour démolition au cours de ce dernier mois et il a fallu trouver des solutions pour reloger les familles qui y vivaient.

Les regroupements de collectifs

Aujourd'hui 5 regroupements fonctionnent : Landivisiau, Pays des Abers, Rive Droite, St Marc, Lambézellec, Le Relecq-Guipavas-Plougastel. Ils se sont réunis régulièrement pour mettre en commun projets et questions.

Les commissions

Trois commissions fonctionnent actuellement : recherche de travail, équipement des hébergements, demande de titre de séjour.

➤ **Commission travail**

La commission fait le point sur la situation des personnes et cherche des moyens pour permettre le travail des hébergés : le CESU, l'élaboration d'un tableau des compétences pour répondre à des offres d'emplois impromptues, la réalisation d'un flyer pour se faire connaître auprès des organismes ou des publics ayant des besoins d'aide à la personne.

Le 22 septembre, le préfet a reçu des représentants de Digemer, Adjim, la Sica, Patrons Solidaires, la Fdsea, la Cfdt. Le préfet était sensible aux offres d'emploi non pourvues dans les secteurs en tension et a proposé une nouvelle rencontre constructive à partir de nos propositions, mais il ne lui a pas donné de suite.

Une rencontre-débat avec Stéphane Ravacley, président des Patrons Solidaires s'est tenue le 1er octobre 2022, à Guipavas. Les 120 personnes présentes ont relevé la chance que représentaient les migrants pour les entreprises et ont souligné que seule la médiatisation permettra d'avancer.

Une rencontre d'information sur la loi Darmanin le 30 mars 2023, initiée par le collectif brestois « Vigilance et Plaidoyer » (Ade, Ldh, Digemer, Adjim, Solami, la Cimade, CH Plouguerneau, La Halte) a sensibilisé une centaine de personnes aux enjeux de ce projet de loi.

➤ **Commission Equipements**

Une rencontre avec Emmaüs-Solidarité a permis d'établir une convention qui nous donne accès à des équipements d'une valeur annuelle de 1000 €, hors électro-ménager.

Les actions : des collectes, sur la métropole, d'équipements pour les hébergements, la fourniture de ces équipements en général à titre gratuit. Des surplus ont été vendus sur Le Bon Coin, pour permettre d'autres achats nécessaires.

➤ **Commission Titre de séjour**

Une enquête a été lancée pour avoir une image actualisée de la situation administrative des hébergés, les difficultés rencontrées dans la rédaction et le suivi des dossiers. Elle a fait ressortir plusieurs demandes : aider à la rédaction des dossiers de titres de séjours, contrôler le dossier avant envoi, établir une liste de personnes référentes, dialoguer avec la préfecture pour suivre l'évolution des dossiers.

Un document a été réalisé et mis sur le site de Digemer : « Guide d'aide à la rédaction des demandes de titres de séjour ». Il décrit quel type de titre demander, les documents à joindre, comment réaliser la demande et le planning à suivre, que faire en cas de refus, etc. Une liste des organismes ressources pouvant aider à la rédaction d'une demande de titres a aussi été placée sur le site.

Communication

Suite à l'AG de l'année dernière, un forum sur le site internet de Digemer a été créé, dans l'objectif de resserrer les liens au sein de l'association. Le forum existe depuis janvier, à nous tous maintenant de le faire vivre.

Conclusion

Restent des questions : le renouvellement annuel des contrats d'accueil, répertorier ces contrats au niveau du bureau, les familles et les personnes isolées qui ne sont pas accompagnées par une personne bien définie.

Mais on peut dire que l'association a, au cours de cette année, atteint ces objectifs : faire davantage « association », améliorer la situation financière, être active dans l'accueil et l'accompagnement des personnes qui cherchent un lieu pour vivre et travailler.

A l'issue de cet exposé, le rapport d'activité a été adopté à l'unanimité.

Rapport financier

Le rapport financier a été présenté par Christine Tamburro, trésorière de l'association.

Le compte de résultats 2022 hors collectifs s'élève à 199 877.74€, avec un résultat de 9 924.29€. Les principales recettes viennent des dons : 27 607.48€ et des contributions des collectifs : 20 567.96€. La subvention de la ville de Brest s'élève à 20 000€, celle du conseil départemental à 15 000 €. La ville de Brest avec laquelle Digemer a une convention pour l'hébergement et l'accompagnement de plusieurs familles a versé 30 000 €, plus une régularisation de 2021 de 17 000€. Les principales charges sont les matières et fournitures, eau, électricité, etc. : 55 033.14€, et les locations : 117 964€. On estime les contributions volontaires en nature (mise à disposition gratuite de biens et le bénévolat) à 577 100 €.

S'agissant des comptes des collectifs cent pour un toit, les dépenses s'élèvent à 146 841€ et les recettes à 128 349€.

Le budget prévisionnel 2023 (hors collectifs), calculé sur la base de 2022, s'élève à 206 300€.

Les résultats de 2022 sont meilleurs que ceux de 2021 où la trésorerie a été au plus bas.

Les comptes de 2022 ont été validés par l'assemblée à l'unanimité.

Rapport d'orientation

Le bilan de l'année 2022 est finalement positif. Les liens distendus pendant la pandémie ont été renoués et les finances consolidées.

A souligner : l'action des bénévoles de Digemer, le dynamisme des nouveaux 100 pour un toit, les échanges dans les regroupements, l'engagement des commissions.

Nous devons aussi ce bilan positif aux associations de solidarité avec les migrants avec qui nous avons partagé de nombreuses situations, à celles qui continuent de dépanner, soutenir les personnes accueillies. Et aussi au soutien de la Ville de Brest (élus, CCAS), des CDAS, aux députés qui sont intervenus pour faire avancer de nombreux dossiers. Nous tenons à les remercier très chaleureusement.

Les défis pour 2023

- Continuer à alerter les élus et nos concitoyens sur les dispositions pour le moins problématiques, voire dangereuses, du projet de loi « pour contrôler l'immigration et améliorer l'intégration ».
- Reconstituer un fonds de roulement pour continuer à travailler sereinement.
- Soutenir les familles sans ressources, en particulier celles qui ne bénéficient plus des 90€ par enfant alloués antérieurement pour les familles sous OQTF.
- Continuer à cheminer avec les « régularisés » jusqu'à leur autonomie complète.
- Accueillir de nouvelles familles en soutenant les nouveaux 100 pour un toit qui se créent, le noyau central de Digemer étant saturé (21 familles accompagnées, uniquement à ce niveau).

Un grand problème

Comment trouver de nouveaux hébergements, car il n'y a pas de roulement dans nos hébergements actuels.

Des solutions possibles à étudier :

- Rechercher des hébergements temporaires auprès de propriétaires de locaux non occupés.
- Participer à la remise aux normes d'un logement dans le cadre d'un commodat ou d'un bail spécifique.
- Comme une association de Bayonne, créer une association parallèle pour le logement des personnes en situation régulière.

Le rapport d'orientation est voté à l'unanimité.

Elections

Françoise Plassart est élue au Conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé, le président Jean Le Velly clôt la séance qui est suivie du pot de l'amitié.